

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent trente-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 11 février 2015, à 10 h 5

Président(e) : M. Jorge Lomónaco.....(Mexique)

GE.16-08381 (F) 190218 200218



* 1 6 0 8 3 8 1 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1337^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Vous vous souviendrez qu'hier, je vous ai informés que le secrétariat a reçu une demande visant à permettre à l'Ambassadeur István Gyarmati, Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), à prendre la parole devant la Conférence du désarmement aujourd'hui. Avec votre permission, je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Gyarmati.

M. Gyarmati (Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par une remarque personnelle et de dire qu'il m'est particulièrement agréable d'être de retour dans cette salle. J'y suis venu à maintes reprises en tant que Représentant de la Hongrie et j'en garde de très bons souvenirs. Je suis suffisamment âgé pour me souvenir que nous travaillions avec acharnement ici il y a vingt ans et je suis heureux de voir que c'est toujours le cas.

Je suis ici à un autre titre aujourd'hui, à savoir en qualité de Président du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement et, en particulier, de Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). J'ai demandé au Président de me donner la possibilité non seulement de vous faire part de la situation très difficile que traverse l'UNIDIR actuellement, mais encore d'offrir mon aide pour trouver une issue et préserver l'UNIDIR pour les trente-cinq prochaines années.

Il n'est pas nécessaire de présenter l'UNIDIR à la communauté du désarmement représentée dans cette salle. Lorsque les États membres ont créé cet Institut, ils ont décidé de l'établir à Genève afin qu'il puisse appuyer l'instance qui a précédé la Conférence du désarmement. L'UNIDIR organise des réunions, des groupes d'experts et des ateliers sur des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Il offre des conseils et un appui aux présidents, aux groupes et aux États membres de la Conférence qui cherchent à promouvoir des initiatives au sein de cette instance. Il a abondamment alimenté par ses réflexions les discussions concernant la sortie de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, y compris sur son blog « Disarmament Insight », ainsi que dans les ouvrages et les documents concernant des points spécifiques de l'ordre du jour, tels que la question des matières fissiles. Sa conférence annuelle sur l'espace contribue à entretenir le dialogue sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À en juger par les réactions que nous avons reçues, il ne fait aucun doute – absolument aucun doute – que les États membres apprécient la contribution que l'UNIDIR apporte à la communauté du désarmement à travers son travail de fond pertinent, pratique et basé sur les faits. Je suis néanmoins au regret de devoir vous informer que l'UNIDIR traverse aujourd'hui une crise grave. Si vous ne parvenez pas à apporter de solution aux questions les plus importantes, nous perdrons peut-être l'UNIDIR définitivement.

Vous vous souvenez sans doute que l'UNIDIR a déjà été en situation difficile. En fait, c'est actuellement le cas depuis des décennies. Vous vous posez peut-être la question : Pourquoi maintenant ? Pourquoi pensons-nous que l'UNIDIR vit actuellement une crise plus grave, une crise existentielle, alors qu'au cours des années précédentes, l'UNIDIR, grâce à son personnel et ses directeurs très compétents, a toujours su surmonter les crises qu'il a traversées ? Pourquoi sommes-nous en crise maintenant ?

Deux éléments très importants soulignent la raison pour laquelle cette crise est différente des précédentes. Cette crise n'a rien à voir avec le travail de l'UNIDIR. L'UNIDIR fait du bon travail, et les États membres le reconnaissent, à la fois en paroles et en actes, quand j'en viendrai dans une minute à la situation financière de l'Institut, vous verrez que pas une seule année ne s'est écoulée sans que l'UNIDIR soit en mesure de recueillir suffisamment de contributions financières pour poursuivre ses excellents travaux sur différents projets, et ces contributions provenaient principalement des États membres. Toutefois, il existe une évolution qui, de mon point de vue, est une évolution positive sur un plan général, mais qui produit sur l'UNIDIR des conséquences qui pourraient bien signer son arrêt de mort. Cette nouveauté s'appelle Umoja. Vous avez tous entendu le mot et c'est un très joli mot. De mon point de vue, il s'agit d'un très bon système pour gérer les

institutions des Nations Unies, mais il est destiné à gérer les finances, les ressources humaines et les questions administratives des entités qui sont financées à partir du budget ordinaire et l'UNIDIR, pour l'essentiel, n'est pas financé par le budget ordinaire. C'est pourquoi il ne sera pas en mesure de faire face aux difficultés posées par la mise en service d'Umoja. Cela ne signifie pas qu'Umoja n'est pas un bon système, il n'est tout simplement pas bon pour l'UNIDIR, parce que l'UNIDIR est différent.

Le deuxième élément est un détail, mais un détail d'importance, à savoir la manière dont l'UNIDIR emploie ses chercheurs. Comme vous le savez, les chercheurs de l'UNIDIR ne sont pas employés dans les mêmes conditions que le personnel institutionnel. Les chercheurs sont recrutés pour des projets et sur des fonds spécifiques, et ils sont employés pendant toute la durée du projet. Jusqu'à présent, ils étaient recrutés sur la base de ce qu'on appelait des lettres de nomination émises par le Directeur de l'UNIDIR. C'était un moyen couramment utilisé pour recruter du personnel temporaire, mais cette façon de faire n'est plus d'actualité. À ma connaissance, seul l'UNIDIR l'utilise au sein du système des Nations Unies. Plus important encore, ce procédé place les chercheurs dans une situation ambiguë sur le plan fiscal, situation qu'il convient d'examiner.

Donc, quels sont les enjeux ? On pourrait s'attendre à ce que je commence par les questions financières, mais je commencerai par le personnel et ce, pour deux raisons. La première est que le personnel est l'unique bien que l'UNIDIR possède. Le personnel a toujours veillé à ce que l'argent que l'UNIDIR reçoit soit utilisé au mieux. Le personnel est très compétent et très fidèle, et je crois que nous devons tout mettre en œuvre pour conserver un personnel de ce niveau. Le personnel de l'UNIDIR se répartit en deux catégories, à savoir, d'une part, le personnel institutionnel, nécessaire pour gérer l'Institut, qui comprend le Directeur, le Secrétaire et le fonctionnaire chargé des finances, le Directeur adjoint et un fonctionnaire de l'administration et, d'autre part, les chercheurs. Actuellement, les membres du personnel institutionnel doivent être titulaires de contrats régularisés de l'ONU. Cela ne signifie pas qu'ils doivent tous être rémunérés à partir du budget ordinaire, mais ils doivent être employés par l'ONU au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires. Les membres du personnel de projet doivent être et ont toujours été engagés sur la base des projets que l'UNIDIR exécute. Le budget des projets et des activités ne pose pas de problèmes. Comme je l'ai dit, nous avons été en mesure, avec l'aide d'un grand nombre d'entre vous et des gouvernements que vous représentez, de recueillir des fonds suffisants. Bien entendu, l'UNIDIR pourrait dépenser davantage d'argent pour davantage de projets, mais cela dépend de la demande et la demande est élevée. Si elle augmente encore dans un avenir proche, l'argent suivra. Nous ne voyons donc pas de problèmes particuliers, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, celui de la situation juridique et administrative des chercheurs.

Le véritable problème tient au budget de fonctionnement. Les fonctionnaires qui ne participent pas directement aux travaux de recherche ne sont pas directement rémunérés sur les fonds affectés aux projets. Il faut financer leurs services par le biais d'autres ressources. Il existe trois moyens de le faire : premièrement, augmenter le financement provenant du budget de l'ONU. Je suis bien entendu conscient de la situation financière de l'Organisation, mais à titre d'exemple, je vous informe que lorsque l'UNIDIR a été créé, son budget permettait de financer trois fonctionnaires de l'Organisation. Aujourd'hui, il ne suffit même pas à financer le poste du Directeur, ce qui montre que sa diminution est spectaculaire.

Le deuxième moyen consiste à inscrire ces dépenses dans les frais généraux relatifs aux projets. Cette source est évidemment moins prévisible et moins fiable, du fait surtout que les donateurs sont de moins en moins disposés à prendre en charge les frais de fonctionnement. Il est normal que ce que les donateurs souhaitent, c'est financer des projets, mais je pense que nous, donateurs, devons aussi comprendre que les frais de fonctionnement doivent aussi être couverts. On ne peut pas exécuter un projet si on ne peut pas payer la facture d'électricité ou rémunérer le Directeur.

En troisième lieu, on peut utiliser le canal des contributions volontaires. L'UNIDIR obtient des contributions volontaires – contributions dites non affectées, qu'il peut consacrer au paiement des salaires du personnel institutionnel – mais ces contributions sont insuffisantes.

Telles sont les trois sources de financement disponibles. Nous devons trouver une solution équilibrée entre ces trois sources de financement – budget ordinaire, contributions sans affectation et frais de fonctionnement – pour couvrir les dépenses relatives aux quatre ou cinq fonctionnaires dont je viens de parler.

Si nous échouons, nous aurons beaucoup à perdre. Si l'UNIDIR cesse d'exister – et je dois souligner que ce risque pourrait bien devenir réalité dès le 1^{er} novembre, avec la mise en service d'Umoja, si vous ne trouvez pas de solutions à ces questions en suspens, l'UNIDIR ne sera pas en mesure de fonctionner.

Que perdrons-nous ? Des études et analyses de fond objectives, un savoir-faire à votre porte ici même, au Palais des Nations, si vous en avez besoin. Nous perdrons le seul organe de l'ONU qui suit les débats de la Conférence du désarmement et qui produit des analyses de fond et un appui pertinents, qui ne peut être remplacé par aucune organisation de la société civile, et qui apporte à la Conférence du désarmement un fonds de connaissances qui alimente ses débats de fond et ses négociations. Je pense que c'est la Conférence du désarmement, mais aussi la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les armes biologiques, le Traité sur le commerce des armes et la Première Commission qui seront perdants. En fin de compte, je pense que les États membres seront perdants, car ils perdront les possibilités que l'UNIDIR leur offre aujourd'hui.

C'est pourquoi je plaide ici pour que vous fassiez en sorte que vos gouvernements connaissent les problèmes et qu'ils les comprennent. Nous aurons besoin d'un double appui. Premièrement, cela va sans dire, le moyen le plus évident d'appuyer l'UNIDIR est d'augmenter son financement, notamment au bénéfice de son fonctionnement, par l'un des trois moyens suivants : contributions sans affectation, augmentation des financements de projets, et interventions devant la Première Commission – et, surtout, devant la Cinquième Commission – pour que l'Organisation augmente le financement de l'UNIDIR. Je sais que c'est une question très délicate, mais je pense que nous devons nous la poser, faute de quoi nous nous retrouverons face à un gros problème le 1^{er} novembre, qui sera celui de l'existence même de l'UNIDIR.

Vous vous en souvenez peut-être, il y a deux ans, les États Membres se sont ralliés à l'initiative concernant le changement de gestion pour protéger l'UNIDIR en tant qu'élément autonome du système des Nations Unies. C'est parce que vous avez reconnu que la précieuse contribution de l'UNIDIR à votre travail ne serait pas possible si l'Institut n'était pas autonome, et qu'elle ne serait pas possible non plus si elle émanait d'une organisation extérieure à l'ONU. Nous nous trouvons aujourd'hui face à un problème semblable, voire plus grave. Seuls les États Membres peuvent contribuer à le résoudre avec, bien entendu, le soutien du Conseil d'administration de l'UNIDIR, de son directeur, de son personnel, et également du Secrétaire général, qui m'a assuré, lorsque je me suis entretenu avec lui, qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour tenter de résoudre ces problèmes. En fin de compte, toutefois, le Secrétaire général est lui-même tributaire des États Membres. La question est entre vos mains et j'aimerais vous demander d'aider l'UNIDIR, parce qu'en aidant l'UNIDIR, nous nous aidons nous-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour ces informations très utiles et pour l'engagement que vous nous avez demandé de prendre. Une délégation souhaite-t-elle intervenir sur cette question ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, je voulais juste prendre la parole pour remercier l'Ambassadeur István Gyarmati d'avoir fait le déplacement pour présenter à la Conférence du désarmement la situation à l'UNIDIR.

Je crois que nous sommes tous ici très attachés à la poursuite des travaux de l'UNIDIR au service de la communauté du désarmement à Genève et au service de la Conférence du désarmement. Les hasards de l'alphabet font que la France est assise à côté de la Finlande, mais je voudrais rappeler qu'il y a trois ans, la Finlande, qui avait la présidence de la Conférence du désarmement, avait trouvé dans l'UNIDIR une assistance importante pour animer directement depuis la présidence, depuis la présidence finlandaise, les travaux de la Conférence du désarmement. Les présidences qui suivaient la Finlande,

dont la mienne, avaient repris cette tradition et, une fois de plus, je voudrais remercier l'UNIDIR de cette contribution très importante, très substantielle, très intéressante à l'époque.

Je voulais aussi souligner que mon pays continuera de soutenir l'UNIDIR, y compris financièrement bien entendu et, enfin, je souhaiterais rappeler aux membres de la Conférence que nous sommes en 2015 et que cette année sera donc l'année où traditionnellement est présenté à la Première Commission de l'Assemblée générale le projet de résolution sur l'UNIDIR. Donc cette année, ce sera le trente-cinquième anniversaire de la création de l'UNIDIR.

Traditionnellement, c'est un projet qui est présenté par la France et ce sera l'occasion pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et pas seulement de la Conférence du désarmement, de rappeler leur soutien à l'UNIDIR, y compris dans sa dimension financière et le nécessaire soutien politique et financier, soit à travers leurs contributions volontaires, soit à travers la contribution du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au financement de l'UNIDIR.

Ce sera donc je crois un rendez-vous important et un moyen, si les États en sont d'accord, d'aider à trouver une solution aux problèmes financiers que rencontre l'UNIDIR, qui sont des problèmes financiers modestes à l'échelle des budgets multilatéraux dont nous avons la responsabilité, mais au service d'une institution dont le rôle est, je crois, irremplaçable pour promouvoir les progrès du désarmement et faciliter nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France pour sa déclaration et pour le soutien de son pays à l'UNIDIR. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais, Monsieur l'Ambassadeur Gyarmati, vous exprimer nos remerciements et notre gratitude pour votre engagement personnel dans les activités de l'UNIDIR et votre inlassable plaidoyer en faveur de ses travaux. C'est une chose très importante. J'allais évoquer la présidence de la Conférence du désarmement que mon gouvernement a tenue en 2012, mais je m'abstiendrai de le faire parce que mon collègue français l'a déjà fait. Toutefois, je voudrais également souligner que nous avons trouvé extrêmement utile ce type de coopération. Enfin, et c'est la chose la plus évidente, nous trouvons extrêmement utiles les travaux de recherche que l'UNIDIR consacre au désarmement étant donné que nous ne pouvons pas mener ce type de recherche nous-mêmes. Nous sommes fortement tributaires du travail indépendant de l'UNIDIR, et nous espérons qu'une bonne solution sera trouvée pour parer à la situation financière de l'UNIDIR.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos remarques, Madame l'Ambassadrice. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Je voudrais, moi aussi, remercier M. Gyarmati pour son exposé. J'approuve pleinement les propos tenus par les orateurs précédents s'agissant du rôle et de l'utilité de l'UNIDIR dans le domaine du désarmement.

J'ai une question pratique à poser à l'Ambassadeur Gyarmati : peut-être pourrait-il nous dire précisément quels comités et quelles commissions de la Cinquième Commission examineront la question de l'allocation de fonds supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et précisément de quels montants nous parlons ? Toutes les délégations sont concernées, je crois, parce qu'elles doivent fournir des conseils à leurs missions permanentes à New York sur la manière de traiter cette question, mais il serait utile de disposer d'informations précises sur le moment où l'augmentation du financement de l'UNIDIR provenant du budget ordinaire sera examinée et par quels organes de la Cinquième Commission. Je crois que, dans ce cas, la question suscitera un certain intérêt, du moins de la part de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus. Avec votre permission, je vais maintenant poursuivre avec la liste des orateurs, puis je donnerai la parole à l'Ambassadeur qui conclura et répondra aux questions éventuelles.

Je donne la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Verstedden (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier l'Ambassadeur Gyarmati de son exposé de ce matin. Nous sommes d'accord avec vous lorsque vous dites que nous perdrons beaucoup si nous perdons l'UNIDIR. Nous avons toujours apporté un appui résolu à l'UNIDIR et participons à de nombreux projets portant, pour n'en citer que quelques-uns, sur le droit et la cybersécurité. Ces projets nous aident beaucoup à façonner nos propres politiques. Nous prévoyons de continuer à appuyer l'Institut et nous espérons pouvoir trouver rapidement une solution aux problèmes actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Turquie.

M. Çarıkçı (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Gyarmati, Président du Conseil d'administration de l'UNIDIR, pour les informations très utiles qu'il vient de nous communiquer. Nous regrettons que l'UNIDIR, qui nous apporte tant, se trouve dans une situation catastrophique. Bien que la Turquie ait versé des contributions volontaires régulières à l'UNIDIR, nous sommes parfaitement conscients des difficultés et cherchons des moyens de lui renforcer notre appui. De toute évidence, nous sommes face à une crise institutionnelle et il convient d'y remédier durablement. Nous sommes d'avis que des réunions d'information comme celle d'aujourd'hui sont indispensables pour appeler l'attention des États non membres et de la communauté du désarmement sur cette situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à mon tour, exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Gyarmati pour son excellent exposé. Cette question nous préoccupe au plus haut point. L'UNIDIR est un partenaire très important dans le domaine du désarmement : ses travaux sont excellents et nous pouvons nous en inspirer dans tout ce que nous faisons. Mon gouvernement vient de verser une contribution financière à l'UNIDIR, alors qu'il nous est actuellement très difficile de verser des contributions financières. Si j'ai bien compris le propos de mon ami István, le véritable problème semble être que cet institut de recherche est traité comme toute autre entité du système des Nations Unies, alors qu'avec Umoja, les établissements de recherche se retrouvent face à une difficulté majeure, car ils ne sont pas comparables aux autres entités. Nous devons donc informer nos collègues de New York, puisque c'est à la Cinquième Commission qu'il revient de prendre des décisions. Bien entendu, c'est au Secrétariat de l'ONU qu'il appartiendra en grande partie de déterminer si une sorte d'exception peut être accordée car, par essence, l'UNIDIR est de toute évidence différent des autres entités des Nations Unies. Nous pourrions peut-être essayer de suivre cette voie dans nos échanges avec le Secrétariat de l'ONU avec, pour chacun d'entre nous, la mission de nous montrer convainçants afin de trouver un moyen de faire une exception pour l'UNIDIR dans le cadre d'Umoja.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur pour vos observations. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Je souhaite remercier le Directeur du Conseil d'administration de l'UNIDIR pour son intervention ce matin, ainsi que pour ses efforts et ceux du Conseil tendant à guider l'UNIDIR au moment où l'Institut a des défis particulièrement sérieux à relever, d'ordre à la fois institutionnel et financier. Nous souhaitons également saluer l'engagement du directeur et du personnel de l'UNIDIR dans ce processus.

Comme nous avons déjà pu le relever, l'UNIDIR est une composante essentielle du mécanisme de désarmement mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. L'UNIDIR a contribué de manière marquée aux travaux dans le domaine du désarmement au fil des ans, y compris à ceux de la Conférence du désarmement. Cette contribution s'est faite dans des conditions souvent précaires, situation qui a empiré encore ces dernières années. Transformer l'UNIDIR, renforcer son assise afin que l'Institut puisse pleinement répondre aux attentes

placées en lui, constitue un défi de taille. Il s'agit là d'un défi central pour le désarmement comme pour la Conférence du désarmement. Il s'agit d'un défi qui concerne l'ensemble des États Membres de l'ONU qui ont conjointement établi l'UNIDIR.

Je tiens donc à assurer une fois encore le Directeur du Conseil d'administration de l'UNIDIR du plein soutien de ma délégation aux efforts qu'il entreprend avec la direction de l'Institut afin de lui permettre d'aller de l'avant. Un important engagement sera en effet nécessaire par l'ensemble d'entre nous, sur le plan financier mais surtout sur le plan politique, comme vous l'avez souligné, pour permettre la pérennisation de l'Institut.

Je tiens enfin à remercier l'Ambassadeur de France d'avoir appelé notre attention sur l'important outil que sera la résolution sur l'UNIDIR à la Première Commission, cette année, pour relever les défis auxquels l'Institut est confronté. Dans ce contexte, je tiens à faire également écho à notre collègue du Bélarus quant à la nécessité de mobiliser nos collègues non seulement au niveau de la Première Commission de l'Assemblée générale, à New York, mais également au niveau de sa Cinquième Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suisse. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Allemagne.

M. Böhm (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur Gyarmati, pour les informations concises que vous nous avez données concernant la situation à laquelle doit faire face l'UNIDIR. Je vous remercie également, au nom de l'Allemagne, pour l'étroite coopération que nous avons entretenue ces dernières années. L'UNIDIR a une vision et cette vision est en phase avec le désarmement et la consolidation de la paix dans le monde. Permettez-moi de faire observer que notre coopération étroite et notre appui, par exemple dans le domaine de la cybertechnologie, sont importants pour nous et nous espérons poursuivre sur cette voie. Vous avez ouvert une porte et je pense que ce sont les « cyberproblèmes » qui se posent à nous et que nous définissons qu'il nous appartient de résoudre. L'Allemagne espère fortement que les problèmes financiers et structurels que vous avez décrits trouveront une solution prochaine et nous serons très attentifs aux évolutions dans ce contexte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne. J'invite maintenant l'Ambassadeur Gyarmati à répondre aux questions qui ont été soulevées et à faire quelques remarques en conclusion.

M. Gyarmati (Président du Conseil d'administration de l'UNIDIR) (*parle en anglais*) : Je remercie tous ceux qui se sont exprimés en faveur de l'UNIDIR, ainsi que ceux qui ne l'ont pas fait, car j'estime que qui ne dit mot consent. Je crois comprendre que les honorable représentants présents dans cette salle sont d'accord quant à la nécessité de sauver l'UNIDIR et de déployer des efforts pour le faire fonctionner encore mieux.

Il est très important de retenir ce que le Représentant de la Suisse a déclaré. Je ne peux remercier chacun séparément, car il est très difficile de distinguer tel ou tel pays en particulier, mais la Suisse serait probablement le premier pays que je remercierais pour l'appui constant qu'elle nous a apporté, notamment au cours des dernières semaines. Je voudrais juste souligner ce que le Représentant de la Suisse a déclaré : il ne suffit pas de mobiliser les collègues à la Première Commission ; il faut le faire aussi à la Cinquième Commission, ce qui devra se traduire dans les décisions de la Première Commission. L'Assemblée générale et la Première Commission ont adopté de nombreuses résolutions dans lesquelles elles ont appelé à un appui accru à l'UNIDIR, mais ces résolutions n'ont jamais été acceptées par la Cinquième Commission et, par conséquent, la situation financière ne s'est pas améliorée. Je voudrais simplement souligner ce que vous avez dit et combien cela est important. Étant donné que je passe tout mon temps avec des gouvernements, je comprends que, parfois, certains ministres ne se parlent pas entre eux ou, s'ils le font, leurs points de vue divergent. Je pense qu'en pareils cas, nous devrions, comme certains pays l'ont déjà fait, nous efforcer d'établir une certaine harmonie entre les ministres des affaires étrangères et les ministres des finances.

Ce que mon cher ami, Thomas Hajnoczi, l'Ambassadeur d'Autriche, a dit concernant le Secrétariat de l'ONU est également important. Comme je l'ai indiqué, je me suis entretenu de ces questions avec le Secrétaire général et avec ses collaborateurs, le Haut-Représentant, le Chef du personnel et le Directeur de l'UNIDIR, le Directeur général à Genève, et la liste est loin d'être exhaustive. Nous avons constaté que la compréhension était excellente et que nos interlocuteurs étaient disposés à nous appuyer sur les plans juridique et administratif, notamment pour ce qui est de créer une sorte de dérogation pour Umoja, dérogation dont nous avons besoin.

Nous n'avons pas encore de nouvelles des responsables financiers de l'ONU, donc nous devons continuer de travailler là-dessus. Les choses se dérouleront de la façon suivante, et je souhaiterais également réagir aux questions du Représentant du Bélarus.

Selon la procédure, la Cinquième Commission sera saisie de la question et l'examinera dans le cadre de l'examen du budget ordinaire pour 2016 et 2017. J'espère vivement que le budget qui sera être présenté par le Secrétaire général comprendra déjà quelques améliorations concernant l'UNIDIR pour l'exercice en question. À ce stade, je vous invite fortement à faire savoir au Secrétaire général que les États Membres suggèrent un tel changement, même si aucun des organes concernés des Nations Unies n'a adopté de résolution pertinente. Ce sera, espérons-le, le cas cet automne, à la Première Commission, mais il sera alors trop tard ; en fait, il ne sera pas encore trop tard, mais la procédure sera alors bien plus complexe.

Je peux vous communiquer le montant et vous verrez qu'il est dérisoire comparé au budget. La somme que l'UNIDIR reçoit du budget ordinaire aujourd'hui est d'environ 280 000 dollars des États-Unis par année. La somme dont l'UNIDIR aurait besoin pour les cinq postes que j'ai mentionnés, à savoir les postes de Directeur, de Directeur-adjoint, de Directeur des programmes, de responsable financier et de responsable administratif, serait d'environ 1,5 million de dollars, à 5 ou 10 % près, en fonction de considérations telles que le nombre d'enfants de chacun des fonctionnaires. Nous parlons donc d'une augmentation de 1,2 million de dollars et c'est là l'augmentation maximale. Il sera, bien entendu, très difficile de trouver l'argent, mais il ne s'agit pas d'un montant très important. Voilà de quoi il s'agit et j'espère que ce ne sera pas trop difficile.

Quand la question sera-t-elle examinée ? Il y aura un premier cycle de discussions au sein du Secrétariat, qui est en cours au moment où nous parlons, concernant l'inscription d'une dotation supplémentaire au budget de 2016-2017. Ensuite, les projets de résolutions seront débattus à l'automne lorsque l'Assemblée générale se saisira de la question et que les Commissions se mettront au travail.

Je voudrais revenir sur la résolution quinquennale que l'Ambassadeur de France a mentionnée. Si je devais remercier un autre Gouvernement, outre le Gouvernement suisse, ce serait le Gouvernement français, qui a appuyé sans réserve l'UNIDIR. J'espère que l'appui politique que nous avons reçu du Gouvernement français ces dernières années se traduira également par un appui financier, tel que le Gouvernement français avait coutume de l'offrir il y a quelques années. Même à ce stade, l'appui du Gouvernement français, et de l'Ambassadeur de France ici présent personnellement, est très précieux pour l'UNIDIR, non seulement pour l'aider à élaborer la résolution quinquennale, mais aussi pour organiser les réunions des amis de l'UNIDIR et faire un effort important pour aider l'UNIDIR à surmonter cette situation.

Je conclus. Ayant passé toute ma vie diplomatique dans des organes multilatéraux, je sais qu'il est d'usage de conclure en vous remerciant de votre appui. Pourtant, cette fois, je ne le fais pas parce que c'est l'usage : je le fais parce que je sens qu'il existe un appui en faveur de l'UNIDIR. Je le sens non seulement à cause de notre débat d'aujourd'hui, mais aussi du fait des nombreuses réunions que j'ai eues avec nombre d'entre vous, nombre d'ambassadeurs, ici et à New-York, ainsi que nombre de gouvernements. La difficulté ne consiste pas tant à mobiliser un appui politique, mais à traduire cet appui politique par un appui en faveur de changements administratifs et par un appui financier. C'est ce que nous devons faire avant la date limite du 1^{er} novembre. Nous avons une date limite et j'ai toute confiance qu'avec votre aide et votre appui, nous la respecterons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement l'Ambassadeur Gyarmati d'être venu à la Conférence du désarmement pour partager ces informations très utiles avec nous et nous lancer cet appel urgent. Je profite de cette occasion pour dire, pour mémoire, que le Mexique continuera d'apporter sa contribution à l'UNIDIR ; si modeste qu'elle soit, elle se poursuivra.

Je passe maintenant à la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de donner quelques renseignements d'ordre général pour que nous puissions replacer le dialogue d'aujourd'hui en perspective. Comme vous le savez, il y a eu deux élargissements dans la composition de la Conférence : l'un en 1996 et l'autre en 1999, il y a seize ans environ. La représentation géographique a été prise en compte à ces deux occasions. Dans les deux cas, des coordonnateurs spéciaux avaient été désignés pour établir une liste d'États susceptible être approuvée par la Conférence. Suite au dernier élargissement, en 1999, des coordonnateurs spéciaux ont de nouveau été désignés et chargés de la question : en 2001, ce fut M. Kolarov, Représentant de la Bulgarie ; et en 2002, l'Ambassadeur Tzantchev, également Représentant de la Bulgarie. Toutefois, les efforts entrepris par la délégation bulgare n'ont pas abouti à un nouveau cycle d'élargissements étant donné que les États membres n'étaient pas encore parvenus à une unanimité concernant les modalités d'un tel élargissement. Depuis 2002, c'est-à-dire depuis treize ans, la question de la composition de la Conférence n'a plus été examinée, comme elle aurait dû l'être en application de l'article 2 du Règlement intérieur. N'oubliez pas, s'il vous plaît, que l'article 2 exige une révision régulière de la composition de la Conférence.

Au paragraphe 8 de sa résolution 69/76, concernant le rapport de la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale a estimé l'année dernière qu'« il importait de poursuivre, en 2015, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ». Après ces informations d'ordre général, je me tourne vers vous pour un débat sur cette question de la plus haute importance.

Je donne la parole à la Représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avant de prendre la parole sur la question de l'élargissement, l'Afrique du Sud souhaiterait exprimer sa préoccupation concernant la manière dont il a été rendu compte des femmes dans le débat d'hier. De telles représentations constituent un affront fait à toutes les femmes et ont pour effet de porter atteinte au rôle important qu'elles jouent dans la promotion de la paix et de la sécurité, qu'elles représentent des États ou la société civile. C'est une question de principe, non seulement pour l'Afrique du Sud, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, nous appelons l'attention de cet instance sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'ONU sur les femmes et le désarmement, présentée par Trinité-et-Tobago. En tant que diplomates expérimentés, nous devons reconnaître l'importance de cette instance.

Monsieur le Président, comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration de la semaine dernière, l'Afrique du Sud aimerait vous féliciter pour tous les efforts que vous déployez pour ouvrir le débat sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. L'Afrique du Sud a toujours plaidé en faveur de solutions inclusives – et non exclusives – pour résoudre les problèmes mondiaux. La promotion de la paix et de la sécurité internationales nécessite la participation de la communauté internationale et l'engagement multilatéral est essentiel si nous voulons résoudre durablement ces problèmes.

Monsieur le Président, nous espérons par conséquent que la Conférence décidera de désigner un coordonnateur spécial chargé de cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud pour ses observations. J'aimerais aussi vous remercier à titre personnel pour ce que vous avez déclaré en prélude à vos observations concernant la question du respect dû aux femmes et aux enfants, mais particulièrement aux femmes en l'occurrence.

Je donne maintenant la parole au Représentant de la République tchèque, qui s'exprimera au nom du groupe informel d'États observateurs.

M. Mič (République tchèque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement. Les États observateurs apprécient votre approche directe à leur endroit et vous font part de leurs remerciements pour votre transparence et votre esprit d'ouverture. Depuis 2002, pas un seul débat n'a été consacré à la question de l'élargissement de la Conférence. Par conséquent, nous allons entendre aujourd'hui, pour la première fois depuis une décennie, les vues des États membres sur cette question des plus importantes.

Les membres du groupe informel d'États observateurs demeurent convaincus du rôle indispensable de la Conférence, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par l'incapacité persistante de la Conférence à reprendre les négociations sur les questions de désarmement après presque vingt années de blocage. Tandis que le contexte stratégique dans lequel nous vivons évolue rapidement, cette instance est de plus en plus critiquée pour son incapacité à prendre en compte les réalités changeantes du monde contemporain et à agir en conséquence. Nous pensons que si cette Conférence est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les processus mondiaux de désarmement, nous devons prendre des mesures pour accroître son efficacité, sa transparence, son ouverture et, avant toute chose, sa représentativité mondiale. Nous pensons que le déplacement des négociations sur le désarmement vers d'autres instances coûte de plus en plus cher et que si la Conférence est appelée à conserver sa pertinence et sa légitimité, elle doit épuiser toutes les options disponibles pour devenir plus représentative. Cela fait maintenant près de quatorze ans que nous attendons, malgré le fait que le Règlement intérieur prévoit clairement que la composition de la Conférence doit être revue périodiquement et que la Conférence doit se pencher sur cette question importante.

Nous sommes d'avis que les États observateurs prouvent leur intérêt à adhérer à la Conférence en contribuant régulièrement aux travaux visant à relancer les activités de la Conférence en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous pensons qu'il devrait être possible à tous les États qui le souhaitent de devenir membres de la Conférence afin de garantir l'universalité et la transparence de l'instance. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner diverses modalités et un ensemble de scénarios spécifiques concernant l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous pensons que ces discussions ne peuvent que nous aider à mettre en avant les points de convergence et à rechercher un socle commun pour de futurs travaux.

Nous appelons une nouvelle fois le Président à agir concrètement sur la question de l'élargissement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République tchèque qui s'exprimait au nom du groupe informel des États observateurs. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Bulgarie.

M. Piperkov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier des efforts que vous déployez pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse qui la paralyse depuis longtemps et relancer ses travaux. Comme vous l'avez indiqué dans vos remarques liminaires, la question dont nous sommes aujourd'hui saisis – l'élargissement de la composition de la Conférence et l'admission de nouveaux membres – est une de celles auxquelles mon pays porte une grande attention. L'engagement dont font preuve les États observateurs disposés à adhérer à la Conférence mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Dans ce contexte, j'aimerais remercier le coordonnateur actuel du groupe informel d'États observateurs, la République tchèque, pour ses efforts constants. Nous espérons que la question de l'élargissement sera examinée sérieusement lors de la présente session annuelle, à commencer par le débat d'aujourd'hui.

Pour nous, l'élargissement de la Conférence reviendrait à conférer à cette instance une adéquation avec les réalités du XXI^e siècle. C'est le sentiment qui sous-tend notre ferme appui à cette démarche. De surcroît, la volonté politique des États lors de la création de la Conférence n'était pas de fonder un club exclusif : l'élargissement de la composition de la Conférence a été envisagé dès sa création. Le Règlement intérieur, plus précisément son article 2, prévoit de revoir la composition à intervalles réguliers, ce qui a déjà été le cas à plusieurs reprises et doit continuer à l'être.

La dernière décision relative à l'élargissement a été prise en 1999. Je me souviens des efforts qui ont été nécessaires pour que cet élargissement soit réalisé. Il est désormais temps de revoir à nouveau la composition de la Conférence et de faire un pas vers son adaptation aux difficultés et aux réalités internationales actuelles. De nouveaux membres apporteraient une nouvelle énergie et de nouvelles idées. Selon nous, l'élargissement est l'un des moyens de redonner vie aux travaux de cette instance. Notre soutien à l'élargissement de la Conférence découle de notre ferme conviction que le meilleur moyen de trouver des solutions aux problèmes en matière de sécurité est de développer la coopération et de partager les responsabilités.

Cette question est indiscutablement liée au désarmement et à la maîtrise des armements. L'Histoire nous enseigne qu'une approche inclusive est beaucoup plus efficace et productive qu'une approche exclusive. Nous devrions également ne pas oublier que la Conférence a pour mandat de négocier des instruments prévus pour avoir une portée universelle. Elle devrait aussi prouver sa légitimité à travers sa composition. La désignation, l'an dernier, d'un collaborateur du Président chargé de l'élargissement a constitué un pas dans la bonne direction. Nous espérons qu'une formule appropriée sera trouvée pour donner suite à cette première étape et contribuer à ce que la Conférence demeure saisie de cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais signaler que l'Autriche appuie sans réserve la position exprimée par l'Afrique du Sud et par vous-même, Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du respect de la dignité des femmes dans nos interventions.

Sur le fond, l'Autriche est connue de longue date comme étant en faveur d'une composition universelle de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que l'instance qui est chargée des négociations multilatérales sur les questions de sécurité collective et de désarmement qui, par définition, ont des répercussions sur tous les États, devrait aussi offrir la possibilité à tous les États d'être représentés dans les négociations. L'Autriche s'est jointe à la déclaration faite par 60 pays sur la question de l'élargissement à la dernière session de l'Assemblée générale et elle partage pleinement toutes les vues que la République tchèque a exprimées en sa qualité de coordonnateur du groupe informel d'États observateurs. De fait, le Règlement intérieur dispose que la Conférence devrait revoir sa composition à intervalles réguliers. Trois années se sont écoulées entre 1996 et 1999, mais seize ans se sont écoulés depuis 1999 ce qui, selon nous, ne fait pas un intervalle régulier. Ceci est particulièrement important au vu du fait que les États observateurs aspirent sincèrement à ce que nous examinions les questions de manière très concrète et minutieuse. Par conséquent, nous pensons qu'il est temps pour la Conférence d'aborder à nouveau la question de son élargissement. Il est grand temps que nous le fassions et nous devrions le faire d'une manière structurée et approfondie.

Nous pensons, et je voudrais à nouveau me référer à la déclaration de l'Afrique du Sud, que la désignation d'un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement constituerait une étape naturelle pour nous. Nous y sommes favorables, parce que nous avons besoin de trouver un moyen de résoudre cette question. Il ne s'agit pas d'un problème à court terme qui peut être résolu en l'espace d'une seule présidence de manière approfondie et structurée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Autriche et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Irlande.

M^{me} O'Brien (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se réjouit de cette occasion de traiter la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Cela fait maintenant presque quarante ans que l'Assemblée générale, dans le Document final qu'elle a adopté lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a parlé du travail considérable et urgent qui restait à accomplir dans le domaine du désarmement et a indiqué qu'elle était pleinement consciente de la nécessité de conserver une instance multilatérale unique de négociation du désarmement qui soit de taille limitée. Depuis que le

Comité élargi sur le désarmement s'est réuni en 1979, cette instance a beaucoup travaillé, comme nombre de délégations l'ont reconnu à juste titre, même si la liste de ses réalisations n'a malheureusement pas varié depuis près de deux décennies.

Il convient également de rappeler que l'Assemblée générale a déclaré que la composition de cette instance serait revue régulièrement. Ce principe de révision de la composition de la Conférence était si important qu'il apparaît en deuxième place dans son Règlement intérieur.

Monsieur le Président, vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous aviez entrepris ce que vous avez qualifié de fouilles archéologiques à propos de cette Conférence. Ayant mené un exercice similaire concernant la question de la composition de la Conférence, nous avons été déçus de constater que, pendant de nombreuses années, dans le rapport annuel de la Conférence figurait le message suivant : « Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières ». Ceci pouvait donner l'impression aux personnes extérieures qu'une révision, dans l'acception habituelle du terme, avait réellement été réalisée. Bien que des échanges de vues aient eu lieu à maintes reprises, ils ne répondaient pas aux critères de ma délégation concernant ce qu'une révision devrait comporter.

Ma délégation croit fermement qu'il est temps de dépasser le stade de l'échange de vues sur l'élargissement de la composition de cet organe et d'effectuer un examen sur le fond. Nous serions disposés à examiner toute proposition qui équivaldrait à un examen réel et approfondi. Les délégations connaissent depuis longtemps la position de notre délégation, qui a été admise à cette Conférence au bas d'une décision adoptée en août 1999 : il est plus que temps de procéder à un élargissement de la composition de la Conférence. Certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont fait acte de candidature à cette instance il y a plus de trente ans, qui ont joué un rôle important dans le domaine du désarmement. Nous croyons fermement qu'il est temps que cette Conférence profite de leur expérience et de leur savoir-faire, non seulement en tant qu'observateurs, mais en tant que membres à part entière de cet organe, à égalité avec les autres.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Madame l'Ambassadrice, et merci pour ce très bon travail archéologique que vous avez effectué.

Je donne maintenant la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Verstedden (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Dans notre déclaration générale, nous avons souligné que l'élargissement de la Conférence du désarmement était une question qui méritait toute notre attention cette année. Par conséquent, nous vous remercions, Monsieur le Président, pour cette occasion d'examiner la question aujourd'hui. Le dernier cycle d'élargissement de la Conférence a eu lieu, vous l'avez dit, il y a plus de quinze ans. L'article 2 de notre règlement intérieur dispose clairement que nous devons examiner la composition de la Conférence à intervalles réguliers. Or, quinze ans n'ont rien d'un intervalle régulier. Nous pensons qu'un grand groupe de pays sérieux méritent une réponse à la question de l'élargissement. Lorsque la Première Commission a adopté la résolution annuelle de la Conférence, l'année dernière, la République tchèque, au nom du groupe informel d'États observateurs, a une fois de plus plaidé pour l'élargissement de cette instance.

Diverses raisons expliquent pourquoi l'élargissement n'a pas été possible ces quinze dernières années : certaines sont politiques, d'autres sont d'un ordre plus pratique. Nous devrions mieux identifier ces raisons et rechercher des solutions éventuelles, à partir de quoi nous devrions recenser les mesures susceptibles de permettre un futur élargissement. Nous devons débiter les consultations sur cette question et nous espérons que le débat d'aujourd'hui pourra constituer une assise sur laquelle nous pourrions continuer de construire.

Les Pays-Bas seraient disposés à rechercher la meilleure façon de traiter cette question, par exemple en désignant un coordonnateur spécial, comme certains le prônent, mais aussi ouverts à d'autres suggestions ou à d'autres idées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas et je donne la parole au Représentant du Ghana.

M. Ben-Acquaah (Ghana) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir mis en discussion aujourd'hui ce sujet très important de l'élargissement de la Conférence du désarmement. Avant de poursuivre, permettez-moi de souscrire à la déclaration faite par la République tchèque au nom du groupe informel d'États observateurs.

Notre objectif, en tant que représentants du peuple ghanéen et conformément au mandat que nous avons reçu en vertu de notre Constitution, est de rechercher et d'atteindre la paix et la sécurité mondiales par des voies multilatérales. L'aspect le plus important de ce mandat est de parvenir à l'élimination de toutes les armes de destruction massive. À cet égard, le Ghana a signé ou ratifié tous les traités relatifs au désarmement et a activement engagé le dialogue avec d'autres pays dans le cadre d'instances multilatérales dans la quête de la paix et de la sécurité mondiales.

C'est pourquoi notre candidature pour devenir membre de la Conférence s'accompagne d'un objectif clair : contribuer encore plus activement aux travaux de la Conférence. L'adhésion du Ghana à la Conférence, comme il le souhaite, renforcerait la capacité de nos structures institutionnelles nationales à contribuer de façon plus soutenue aux négociations sur le désarmement.

Ainsi que le suggère notre thème d'aujourd'hui, l'une des principales difficultés que la Conférence doit surmonter consiste à prendre une décision concernant l'élargissement de sa composition, décision pourtant essentielle si la Conférence entend progresser dans ses travaux. La Conférence a précédemment décidé d'élargir sa composition. Elle compte actuellement 65 pays, et le Ghana souhaiterait assister à une répétition de cet exercice dès que possible.

Le Ghana prie les membres de la Conférence de bien vouloir considérer la question de l'élargissement de la Conférence de manière plus positive et prendre en compte les perspectives potentielles qu'une composition élargie lui offrirait pour mettre en œuvre son programme. Il est grand temps d'avoir une Conférence qui soit beaucoup plus représentative, au vu de l'intérêt croissant que suscite une instance multilatérale de négociation sur le désarmement nucléaire qui soit ouverte à tous, telle qu'elle ressort de divers forums sur le désarmement, dont, dernièrement, la Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenue à Vienne.

Nous reconnaissons que la Conférence du désarmement est la seule instance mandatée pour négocier ce traité. Pour atteindre ses objectifs, elle doit prendre en considération l'environnement dans lequel elle travaille, à savoir un monde plus démocratique qu'auparavant. La composition de la Conférence doit être revue régulièrement afin de refléter un intérêt et une participation aussi larges que possible. Il est regrettable que la Conférence soit au point mort depuis dix-huit ans. Nous sommes conscients de la complexité de cette impasse, en particulier lorsque la sécurité nationale de certains États membres est en jeu. Toutefois, nous pensons que la solution n'exige peut-être pas grand-chose de plus qu'une volonté politique. Quand on veut, on peut toujours. Avec un effort concerté pour sortir de cette impasse en recherchant une solution politique, nous débloquerons la situation, à n'en point douter. Se remémorant l'histoire de la Conférence et sa négociation réussie d'autres traités relatifs aux armes de destruction massive, le Ghana croit à la capacité de cet organe de sortir de cette impasse. Il convient de préciser que cette instance prend en considération l'environnement mondial en mutation dans lequel elle opère. Une des évolutions les plus marquantes du monde contemporain a été les progrès rapides accomplis dans le domaine des technologies de l'information, qui ont également eu d'énormes répercussions sur les dangers potentiels qui rodent dans notre monde nucléarisé. Les connaissances, à des fins louables ou non, se répandent à travers le monde à une vitesse sans précédent. Par exemple, le piratage informatique sur Internet est désormais pratiqué de manière très courante, y compris par des personnes très dangereuses et potentiellement nuisibles. Ces évolutions rendent la sortie de l'impasse encore plus urgente et le désarmement nucléaire encore plus impératif, et le Ghana souhaite participer aux progrès dans cette quête.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de saluer les présidences précédentes du groupe informel d'États observateurs, en particulier la délégation tchèque qui, en dépit du défi de taille auquel font face les États observateurs, a assumé la responsabilité de conduire notre groupe. Ils n'ont peut-être pas atteint l'objectif de départ, mais ils ont sans aucun doute inscrit la nécessité de l'élargissement en bien meilleure position sur la liste des priorités de la Conférence et nous leur en sommes très reconnaissants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Ghana. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Je serai très brève concernant cette question, Monsieur le Président, car notre position est connue. Mon gouvernement est favorable à un élargissement de la Conférence du désarmement. À cet égard, je ne peux que reprendre à mon compte les propos de mes collègues irlandais, autrichien et néerlandais.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Madame l'Ambassadrice. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Lituanie.

M^{me} Abraitiene (Lituanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation lituanienne accueille avec satisfaction et gratitude les efforts que vous déployez pour remettre la Conférence du désarmement sur les rails. Une des questions en suspens – l'élargissement de la Conférence, reporté pendant des décennies – doit être réglée. Cette demande est conforme à l'article 2 du Règlement intérieur de la Conférence, qui prévoit que la composition de la Conférence doit être revue périodiquement. En tant que membre actif du groupe informel d'États observateurs, la Lituanie souscrit pleinement à la déclaration faite par le coordonnateur du groupe, la République tchèque.

En outre, la Lituanie recommande l'adoption de mesures pratiques concernant l'élargissement de la composition de la Conférence. La délégation lituanienne croit fermement que le regard neuf de nouveaux membres à part entière pourrait faciliter l'examen des questions de fond et permettre à la Conférence de son impasse prolongée. L'élargissement pourrait également aider la Conférence à retrouver sa crédibilité en la transformant en une instance universellement représentative. Cela fait plus d'une décennie que la Conférence s'est saisie de cette question et plus de quinze ans se sont écoulés depuis la dernière mesure d'élargissement. L'objectif universel que représentent la stabilité et la sécurité internationales, notamment à travers le désarmement, doit par définition être poursuivi par un organe à représentation universelle, reflétant les évolutions de l'environnement stratégique mondial. Tous les États Membres de l'ONU ont pour responsabilité commune de conclure des traités de désarmement et d'atteindre des objectifs de désarmement.

Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer que la Lituanie est disposée à contribuer au redémarrage des efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements dans le cadre de la Conférence, en collaborant étroitement avec les membres de la Conférence et les États observateurs tout au long de la session de 2015.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous offrir la possibilité d'aborder la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier les intervenants qui m'ont précédé pour les différents éléments qu'ils ont mis en exergue.

Tout d'abord, concernant la nécessité d'avoir une discussion appuyée sur l'élargissement cette année, plusieurs éléments nous y invitent : dès l'établissement de la Conférence, il a été prévu que sa composition serait revue à intervalles réguliers, ceci pour lui permettre d'évoluer et de répondre aux défis qu'elle pourrait avoir à relever. Comme vous l'avez vous-même soulevé, cet élément est inscrit dans le Règlement intérieur de la Conférence, mais pas seulement. Cet élément est également inscrit dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en son paragraphe 120. Or, comme vous l'avez souligné, la Conférence n'a plus réellement approfondi cette question depuis 2002. Il me faut également ajouter, comme vous

l'avez vous-même relevé, que l'Assemblée générale a invité la Conférence du désarmement à traiter de ce sujet spécifiquement en 2015, dans le cadre de sa dernière résolution annuelle sur la Conférence. Quant au fait de savoir si nous pouvons élargir la Conférence, la réponse est claire : le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement fixe là encore les paramètres. Celui-ci indique que la Conférence sera d'une composition limitée, en d'autres termes, non universelle, et une universalisation de la Conférence nécessiterait de passer à nouveau par l'Assemblée générale. Mais il octroie en même temps à la Conférence la responsabilité de fixer cette limite.

La Conférence du désarmement a, à deux occasions, élargi sa composition, ceci notamment pour prendre en compte un système international qui, concernant sa dimension sécuritaire, avait évolué après la fin de la guerre froide. Ce système international a continué à évoluer depuis, et la même question se pose aujourd'hui. Il faut également prendre en compte la réponse à apporter aux États qui veulent rejoindre la Conférence. Ceux-ci sont au nombre de 27 si l'on se réfère au dernier rapport annuel de la Conférence. Mes propres recherches m'avaient amené à conclure que certains d'entre eux frappent à la porte de la Conférence depuis maintenant plus de vingt ans, mais l'Irlande a apporté une précision à ce sujet : ce n'est pas vingt ans mais plus de trente ans. Ces États voient un intérêt dans nos travaux et sont intéressés à y contribuer. Nous devrions être encouragés par cet intérêt plutôt qu'y voir un problème ou un défi. La question qui se pose est : quels sont les arguments que nous opposons à la demande de ces États, tant il est vrai que cette délégation n'en a pas vraiment entendu de convaincants à ce stade. Par conséquent, la question qui se pose à nos yeux n'est pas de savoir si élargissement il devrait y avoir. La Conférence a un rôle et une responsabilité globale, elle traite de sujets qui concernent un nombre d'acteurs plus vaste que ceux qui la composent, et un élargissement renforcerait sa légitimité. La question est plutôt de savoir selon quels critères, selon quels paramètres et avec quel horizon un élargissement devrait être envisagé, et ceci nécessiterait à nos yeux l'engagement de consultations et de travaux coordonnés. Nous tenons donc à appuyer les propos de l'Irlande et de l'Autriche à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Turquie.

M. Çarıkçı (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de soumettre un programme de travail, dont l'adoption reste une priorité pour ma délégation. Ceci ne remet pas en cause l'importance d'autres sujets pour permettre à la Conférence du désarmement d'exercer à nouveau son mandat de négociation, qui est le plus important de tous.

Dans notre déclaration à l'ouverture de la session de cette année, le 20 janvier, nous avons souligné la responsabilité spéciale de la Conférence dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons également insisté sur le fait que nous devrions tous nous efforcer de préserver la pertinence de la Conférence en faisant en sorte qu'elle s'acquitte de sa tâche essentielle.

Nous n'avons pas encore tenu de débat sur l'élargissement de la Conférence. Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour réaffirmer notre position sur cette question et également entendre les points de vue de nos collègues. Comme nous le faisons maintenant, ou comme cela a été le cas lors de la désignation d'un collaborateur du Président l'année dernière, nous revoyons la composition à maintes occasions. L'article 2 concerne uniquement le réexamen de la composition : il ne prévoit pas d'élargissement automatique.

Permettez-moi d'emblée d'être très clair : nous ne sommes pas contre l'élargissement. Nous avons intégré la Conférence en 1996 à l'issue d'un tel processus. Dans le but de rafraîchir la mémoire de nos collègues, j'aimerais rappeler le rôle constructif qu'a joué la Turquie lors du dernier élargissement. De concert avec d'autres délégations, la Turquie a plaidé en faveur d'un groupe plus représentatif de pays dans la composition de la Conférence. Cela dit, nous avons des inquiétudes concernant le calendrier de l'élargissement et, comme vous le savez, nous avons adopté une approche franche et ouverte à cet égard. Nous n'avons jamais hésité à exprimer cette opinion. La question est de savoir si, ce faisant, nous allons à l'encontre des intérêts de certains États en matière de

sécurité. Compliquons-nous le problème fondamental ? La réponse est non. La Conférence ne négocie malheureusement aucun traité, et je suppose que personne dans cette salle ne dirait que ceci est dû à la composition de la Conférence.

Permettez-moi de souligner, à ce stade, que le Règlement intérieur autorise les États non membres à participer ouvertement aux discussions de la Conférence. Nous accueillons les vues des États non membres avec intérêt. Nous aimerions également entendre leurs vues sur des sujets autres que celui de l'élargissement. On entend souvent dire que les États Membres de l'ONU devraient être autorisés à participer aux négociations sur le désarmement et à en partager la responsabilité commune dans des conditions d'égalité. Certes, mais nous sommes convaincus que le terme clef ici est celui de « négociations ».

Un argument qui a aussi été avancé est que la Conférence devrait être universelle. Une simple addition des membres et des non membres de la Conférence donnerait à réfléchir quant à savoir s'il existe un intérêt universel pour les travaux de la Conférence.

Le mécanisme du désarmement établit une division claire des tâches entre les diverses instances internationales. Naturellement, la composition et les méthodes de travail varient d'une instance ou d'un organe à l'autre. La Première Commission et la Commission du désarmement des Nations Unies fonctionnent sur la base de la composition universelle de l'Organisation des Nations Unies. Bien entendu, les États Membres de l'ONU y expriment leurs vues. Permettez-moi de mentionner, par exemple, la Commission du désarmement qui a un mandat de discussion et dont la composition est ouverte à tous les Membres de l'ONU : nous savons tous comment son cycle triennal s'est achevé. La conclusion inévitable est que la recette du succès ne se trouve pas nécessairement dans la composition.

La Conférence a été créée avec un mandat unique et une composition limitée pour une bonne raison. La Conférence, dont certains se plaindraient presque maintenant, a produit des traités efficaces par le passé. Tout le monde sait bien que nous sommes convaincus que les problèmes de la Conférence ne résultent pas de ses procédures, de sa composition ou de sa dynamique interne. Alors peut-être devrions-nous cesser de feindre de le croire et faire notre vrai travail. En l'absence d'une volonté politique, nous ne voyons pas très bien comment le fait de s'attaquer à la question du règlement intérieur ou de la composition nous rapprochera de l'ouverture de négociations.

Monsieur le Président, nous avons écouté très attentivement les déclarations, ainsi que vos remarques liminaires. Toutefois, à part des attentes, nous n'avons pas entendu d'idées concrètes sur la façon dont cela sera réalisé. De façon très claire, nous ne considérons pas la question de l'élargissement comme un sujet à traiter alors que nous ne pouvons avancer dans l'examen des questions de fond dont nous sommes saisis.

Permettez-moi de redire, pour mémoire, qu'il n'y a pas de consensus pour désigner un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement.

Enfin, la Conférence devrait poursuivre ses efforts pour surmonter la présente impasse. Notre toute première priorité est de faire que la Conférence aille de l'avant en accomplissant à nouveau tâche essentielle qui est de négocier des traités internationaux juridiquement contraignants. C'est seulement après avoir adopté un programme de travail et entamé de réelles négociations que nous devrions nous occuper de l'élargissement au cas par cas. Nous espérons sincèrement que cela arrivera le plus tôt possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Turquie. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suède.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord déclarer que je suis d'accord avec les remarques initiales faites par l'Afrique du Sud concernant le respect des femmes. Je suis aussi en accord avec les orateurs qui ont dit que l'élargissement de la Conférence du désarmement était une question à examiner plus activement.

La Suède s'est jointe à la déclaration faite sur cette question par le groupe informel d'États observateurs lors de l'Assemblée générale, à l'automne dernier. Quant à savoir de quelle manière elle sera précisément examinée, nous serions, à l'image des Pays-Bas, ouverts à différentes options.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède. Je donne maintenant la parole au Représentant du Portugal.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les collègues qui se sont exprimés. Je vais m'écarter de la déclaration que j'avais préparée sur ce point eu égard à la nature de ce dialogue interactif qui, je l'espère, le sera autant que possible.

Mes arguments essentiels ont été exposés, bien mieux que je ne l'aurais fait moi-même, dans la déclaration du groupe informel d'États observateurs dont le Représentant permanent adjoint de la République tchèque a donné lecture en notre nom à tous. J'ai également entendu des déclarations très encourageantes de plusieurs États membres. Dans un souci de concision, j'aimerais partager avec vous ma réponse à la question suivante : pourquoi devenir membre de la Conférence ? Pourquoi faire cet effort d'intégrer une instance que beaucoup accusent d'être dans l'impasse et dont les travaux sont si souvent décriés de manière dévastatrice ?

Le Portugal estime que cette instance peut continuer à jouer un rôle très significatif dans le système des Nations Unies. Dans une période marquée par la multiplication des voies et des choix parfois contradictoires qui s'offrent à nous, la Conférence du désarmement aurait beaucoup à retirer, à notre avis, d'une discussion sérieuse et féconde sur la question de l'élargissement. Sur ce point, Monsieur le Président, tous ceux d'entre nous qui s'intéressent aux travaux de la Conférence garderont un souvenir très chaleureux et très net de votre travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Portugal, en particulier pour ses aimables paroles à l'adresse du Président. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Grèce.

M. Mallikourtis (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais exprimer toute notre gratitude, à vous personnellement, Monsieur le Président, ainsi qu'au Mexique, pour votre initiative sur la question de l'élargissement et pour tous les contacts et toute la coordination que vous avez établis avec nous, le groupe informel d'États observateurs. C'est un événement sans précédent que nous apprécions.

L'article 2 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement dispose que la composition de la Conférence doit être revue périodiquement. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la discussion d'aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes l'observateur le plus ancien à la Conférence. Quelqu'un a parlé de vingt ans, mais cela fait en réalité presque quarante ans, depuis 1982, quoi qu'il en soit plus de trente ans, pour être précis.

Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas de raison ou de justification morale pour exclure des États Membres de l'Organisation des Nations Unies des discussions sur le désarmement, en particulier au vu du caractère universel de l'Organisation. À une époque où les problèmes mondiaux requièrent des solutions collectives basées sur des partenariats internationaux, il est vraiment anachronique de restreindre la participation aux négociations sur les questions relatives au désarmement à 65 pays seulement. Il est également dépassé de faire de l'élargissement l'otage de questions bilatérales qui n'ont absolument aucune pertinence pour l'objet de la Conférence. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois les membres de la Conférence à désigner un coordonnateur spécial sur l'élargissement, sans préjuger du résultat final.

La rédaction ou la négociation, l'année dernière, de la résolution de la Première Commission sur le rapport de la Conférence du désarmement a démontré qu'il était grand temps d'aborder la question de l'élargissement. Ce rejet constant et inflexible – par une très petite minorité d'États membres de la Conférence, je dois le préciser – exacerbe l'indignation des États observateurs et n'aide pas non plus, selon nous, à renforcer la légitimité et la crédibilité de cette instance.

Enfin, nous aimerions remercier tous les membres de la Conférence qui ont pris la parole pour appuyer notre cause et nous exprimons également notre gratitude à la République tchèque pour son rôle de premier plan dans la coordination du groupe informel d'États observateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Grèce, en particulier pour ses remarques aimables à l'adresse du Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par la Représentante de l'Afrique du Sud concernant le traitement des femmes. Tout commentaire qui dévalorise ou semble dévaloriser le rôle des femmes est inacceptable.

Sur la question de l'élargissement de la Conférence, permettez-moi seulement de dire qu'au cas où une proposition serait avancée, et sans préjuger de la décision finale de mon pays, les États-Unis demeurent disposés à débattre d'un élargissement adéquat, mais limité, de la composition de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis pour ses observations. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : J'aimerais seulement m'associer aux très nombreuses délégations qui ont souligné qu'il était à la fois important et nécessaire d'examiner la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement. Cette question est importante. Par souci de cohérence avec les finalités et les objectifs de cet organe, nous devrions, sans nous dérober, engager un débat vaste et approfondi sur cette question de l'élargissement. Le groupe informel d'États observateurs et un certain nombre de délégations se sont exprimés à ce sujet et nous tenons, nous aussi, à dire qu'il est cohérent que la Conférence se saisisse de toute urgence de la question de son élargissement et qu'elle l'examine attentivement. Par conséquent, nous nous réjouissons beaucoup de cette occasion d'échanger nos points de vue et insistons pour que cette question ne soit pas écartée des principaux thèmes en discussion ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil. Nous avons épuisé la liste des orateurs. La Fédération de Russie demande la parole. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes aujourd'hui saisis d'une question très importante qui concerne la composition de la Conférence du désarmement. Prenons donc le temps de nous pencher sur cette question. Quelle serait la composition idéale de la Conférence ? Certains orateurs ont déclaré : élargissons la Conférence pour y inclure tous les États Membres de l'ONU. C'est une solution envisageable. Des propositions ont également été faites pour élargir la composition de la Conférence graduellement et la déterminer au cas par cas, et de nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité d'examiner attentivement cette question. Je souscris pleinement à ce point de vue. De nombreux orateurs ont appelé l'attention sur l'article 2 du Règlement intérieur, qui dispose que la composition de la Conférence sera revue périodiquement. Toutefois, chers collègues, j'appelle à mon tour votre attention sur le fait qu'un réexamen de la composition ne veut pas nécessairement dire que la Conférence sera automatiquement élargie. Lorsque des collègues affirment qu'élargir la composition et intégrer de nouveaux membres pourraient sortir la Conférence de ses difficultés actuelles, ceci est juste une supposition qui ne peut être vérifiée qu'empiriquement. Cependant, je présenterais l'argumentation de manière assez différente. Chose étrange, les deux élargissements successifs de la Conférence, en 1996 et 1999, ont coïncidé avec le fait que les activités de fond de la Conférence sont entrées dans une crise profonde que nous ne sommes toujours pas parvenus à résoudre. Je le répète, peut-être était-ce seulement une coïncidence étrange, car je vois que mon propos suscite un désaccord dans la salle, mais le fait demeure et ne peut être nié.

Nous sommes prêts à nous engager dans un débat constructif à ce sujet, à condition que ce soit un dialogue sérieux qui prendra en compte sans exception tous les facteurs qui pourraient avoir des incidences sur toute décision éventuelle prise à cet égard. Bien entendu, nous ne devons pas oublier que la priorité de la Conférence du désarmement est toujours la négociation ; sur ce point je suis en accord total avec l'actuel Président de la Conférence, l'Ambassadeur du Mexique, M. Lomónaco, et je suis d'avis que nous ne devrions certainement pas accorder à cette question plus d'attention qu'à notre tâche essentielle qui est de traiter la difficile situation actuelle.

Je me permettrais encore une petite observation. Hier, la présidence mexicaine a présenté un projet de décision sur la création d'un groupe de travail chargé des méthodes de travail. Cependant, après un premier examen, nous nous sommes demandés à quel point les méthodes de travail étaient réellement pertinentes pour nos travaux. Voyez-vous, lorsque de nouvelles décisions ou initiatives sont soumises, elles sont habituellement précédées par un examen étendu des paramètres ou modalités de nos discussions sur le thème en question. Généralement, elles contiennent matière à réflexion avec, pour ainsi dire, un menu, des choix et autres éléments. Pourquoi dis-je cela ? Parce que nous devrions peut-être considérer la question de la composition de la Conférence comme faisant partie de toute une série d'autres questions relatives aux méthodes de travail. Je n'ai pas de réponse précise à cette question, mais cela semble assez logique, je pense ; nous en avons débattu informellement avec plusieurs autres délégations. Pourquoi pas ? Ce serait très possible pour nous de le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Sénégal.

M. Bathily (Sénégal) : Monsieur le Président, en fait j'ai voulu prendre la parole ce matin pour faire un constat par rapport au point relatif à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. En fait, certaines interventions ont mis l'accent sur l'article 2 du Règlement intérieur, qui parle de revoir périodiquement la composition et, comme l'a dit mon collègue de la Fédération de Russie, cela ne suppose pas forcément un élargissement. Cela peut également supposer une restriction. Toutefois, je parlerai davantage d'élargissement par rapport à l'article premier. Pourquoi l'article premier ? Parce que celui-ci dit : « La Conférence du désarmement est un organe de négociation sur le désarmement ouvert aux États dotés d'armes nucléaires et à 60 autres États ». La restriction concerne beaucoup plus les 60 autres États que les États dotés de l'arme nucléaire. Je veux dire par là que tout État non membre de la Conférence du désarmement et qui détiendrait dans le futur l'arme nucléaire serait de fait membre de la Conférence du désarmement. Donc, l'élargissement concerne ce point particulier. Mais le constat que je fais n'a pas trait à cela. C'est beaucoup plus une inquiétude liée au fait que, quand on parle d'un principe au sein de la Conférence du désarmement, souvent les interventions des États sont en faveur de ce principe. Mais les difficultés se posent quand il s'agit de la mise en œuvre, et cela a été le cas hier avec l'acceptation de l'inclusion de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement. Donc, c'est à ce titre que la délégation sénégalaise souhaiterait qu'une telle situation ne puisse pas tout le temps se produire et notamment sur ce point-là relatif à l'ouverture, à l'élargissement de la Conférence du désarmement. En cela, le Sénégal se rallie à la proposition faite par l'Afrique du Sud qui consiste à désigner un coordonnateur spécial sur cet élargissement, le plus rapidement possible, afin que cette instance puisse se prononcer rapidement sur cette question et y donner toute l'attention nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Sénégal et donne maintenant la parole à la Représentante des Philippines.

M^{me} Dela Cruz (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer l'appréciation de cette délégation pour l'énergie et la créativité que vous avez déployées en vous efforçant de faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous remercions également les groupes et membres de la Conférence qui ont exprimé leur appui à l'examen de l'élargissement de cette instance. Les membres du groupe informel d'États observateurs ne cessent d'appeler à la désignation d'un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement, ce qui a été fait pour la dernière fois en 2001. Les Philippines soulignent qu'elles souhaitent simplement engager la discussion sur l'élargissement sans préjuger d'un résultat en particulier ni faire pression pour l'obtenir. Les Philippines remercient la présidence mexicaine pour les efforts qu'elle a déployés pour faire avancer la cause des États observateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des Philippines. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : La délégation algérienne n'a pas demandé la parole pour prendre position sur ce sujet, étant donné que nous défendons une position générale favorable à une démocratisation du système international dans son ensemble et non pas seulement de la Conférence du désarmement. Je voudrais simplement soulever une question, parce que beaucoup de voix s'élèvent pour demander la désignation d'un coordonnateur spécial ou d'un facilitateur chargé de superviser les discussions de la Conférence sur l'élargissement de sa composition et j'ai une observation à faire à cet égard : la désignation d'un tel coordonnateur serait possible s'il y avait un consensus implicite entre les membres de la Conférence en faveur du principe de l'élargissement. Dans un tel cas, la désignation d'un facilitateur ou coordonnateur sur cette question pourrait bénéficier aux discussions sur les États qui pourraient devenir membres de la Conférence à l'avenir. Si ce consensus, cette position de principe, est absent, alors la désignation d'un facilitateur ne sera pas d'une très grande utilité. Les discussions auraient effectivement lieu, mais nous ne savons pas si leur résultat serait fructueux ou non.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie pour ses observations. Je ne partage pas nécessairement l'opinion selon laquelle nous devrions préjuger d'un résultat avant le début de tout processus. La finalité des processus est de produire des résultats et, s'il y a un processus, le résultat devrait être ce à quoi le processus nous conduit et nous ne devrions pas essayer de prédire à l'avance ce que le résultat sera. Toutefois, cela concerne davantage les pratiques générales.

Une autre délégation souhaite-t-elle encore prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de résumer, permettez-moi brièvement partager avec vous le point de vue de ma délégation sur la question et je serais très bref. J'essaierai ensuite de résumer le débat d'aujourd'hui.

Nous croyons que les armes de destruction massive et leurs répercussions sur l'humanité préoccupent la communauté internationale dans son ensemble en raison de leur nature même : la destruction massive. Par conséquent, la communauté internationale dans son ensemble devrait avoir son mot à dire concernant la façon de traiter les armes de destruction massive.

Avant de passer au résumé du débat d'aujourd'hui, je voudrais tout d'abord remercier tous ceux d'entre vous qui ont pris la parole et ont participé à ce débat, ainsi que toutes les personnes présentes qui l'ont écouté. Aujourd'hui, cette salle s'est déclarée – sinon à l'unanimité, du moins dans sa grande majorité – favorable à ce que la Conférence traite de la question de son élargissement en 2015. La plupart d'entre vous ont estimé qu'il était grand temps pour nous de satisfaire aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur. J'ai aussi entendu de nombreux appels me demandant de prendre de toute urgence des mesures pour m'occuper de la désignation d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la Conférence. Je crois qu'il est de mon devoir de répondre à ces appels et de m'engager dans la dernière ligne droite, de faire un dernier effort, pour voir si nous sommes en mesure de désigner un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la Conférence.

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le vendredi 13 février 2015, à 10 heures. Comme je l'ai indiqué hier, j'ai l'intention de poursuivre les efforts en vue de l'adoption de décisions sur la participation de la société civile et sur la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence. Suite au débat d'aujourd'hui, j'envisage d'étudier si nous sommes en mesure de procéder à la désignation d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la Conférence. Considérant que ce sera la dernière séance sous présidence du Mexique, je saisis l'occasion pour faire le bilan des efforts déployés par la Conférence au cours de cette période.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 45.